



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 09 juin 2023



REF : 2023 / 052

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

L'an deux mil vingt-trois, le 09 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 02 juin 2023.

Nombre des Membres en
exercice : 23

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme MARQUELET avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT
Mme ROBERT avait donné pouvoir à M. CHOMPRET
M. VIALANEIX

Absents : NEANT

Madame HERAULT et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : TRAVAUX DE PLOMBERIE ET ÉLECTRICITÉ AU CENTRE DE LOISIRS LES FRANCAS

Madame Astrid DI TULLIO, adjointe au Maire, explique que le centre de loisirs LES FRANCAS n'est pas doté d'évier, le seul point d'eau est dans les toilettes. Les enfants mangent sur place le midi, la Directrice du centre doit amener la vaisselle à la salle des fêtes.

Pour pallier ce manque, il est nécessaire de faire intervenir un plombier et un électricien. Un chauffe-eau sera installé ainsi qu'un meuble et des branchements pour trois fours, un lave-vaisselle, et deux réfrigérateurs.

Le montant du devis plomberie est de 1 913.78 € HT (2 296.54 € TTC), celui de l'électricien est de 3 344.19 € HT (4 013.03 € TTC).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Ⓢ **D'approuver** la présente opération,
- Ⓢ **D'autoriser Monsieur le Maire** à déposer tous les dossiers de subventions auprès des partenaires (CAF, Conseil Départemental),
- Ⓢ **De l'autoriser** à signer tous documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

